

MAIRIE  
DE  
**HERNY**  
57580  
☎ 03.87.01.01.23  
FAX : 03.87.01.03.11

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2020

### DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE

Comme à chaque début de mandat, afin de faciliter l'efficacité et introduire de la souplesse dans la gestion des affaires communales du Conseil Municipal, le Code des Communes prévoit la délégation de certaines compétences du Conseil Municipal envers le Maire.

Il s'agit donc de déléguer une partie des compétences à Monsieur LEROND Dominique, Maire, afin que les actes suivants puissent être réglés, au jour le jour, sans que le Conseil Municipal n'ait à se réunir.

Le Maire, par contre, en tant que délégataire du Conseil, est tenu de rendre compte, à chacune des réunions du Conseil, des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Il faut préciser que, dans le cadre de cette délégation, le Maire agit en tant que Conseil Municipal à lui tout seul. Il ne peut délivrer cette compétence à d'autres.

Je vous propose donc de déléguer à Monsieur LEROND Dominique, Maire, toutes les compétences énoncées ci-dessous tel que le prévoit l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

01 - de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

02- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget.

03- de décider de la conclusion et de la révision de la location de biens communaux.

04 - de passer les contrats d'assurance.

05 - de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

06 - de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

07 - d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

08 - de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

09 - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

10 - d'exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune soit titulaire ou délégataire, et lorsque la Commune en est titulaire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'Article L 213-3 de ce même code.

11 - d'intenter, au nom de la Commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle.

12 - de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur SAMSON Alexandre, et en avoir délibéré, donne délégation des compétences ci-dessus énumérées à Monsieur le Maire.

### **MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Sous la Présidence de Monsieur LEROND Dominique, Maire, le Conseil Municipal procède à la constitution des différentes Commissions Communales :

#### **COMMISSION DES FINANCES**

Président : M. LEROND Dominique  
Vice-Présidents : M. SAMSON Alexandre  
Mme GENSON Armelle  
M. AZAMBRE Yann  
Membres : Tous les membres du Conseil

#### **COMMISSION CONSULTATIVE DES IMPOTS DIRECTS**

Président : M. LEROND Dominique  
Membres titulaires : M. EVEN Jean-Louis  
M. GAZIN Patrick  
M. SAMSON Alexandre  
Mme GENSON Armelle  
M. AZAMBRE Yann  
M. LEROND Dominique  
M. TARILLON Laurent  
M. VILBOIS Kévin  
Mme BRICK Sarah  
M. HOELLINGER Michel  
M. WURTZ Gérard  
M. BARDOT Jean-Luc

Membres suppléants : M. HOUZELLE Gilles  
M. GERTSH Grégory  
Mme MAOT Elise  
Mme MILAIR Audrey  
M. KREBS Julien  
M. RENAUD Sylvain  
M. BEURTON Jérémy  
M. STARCK Maurice  
M. BRUN Patrick  
M. LALLEMENT Claude  
M. BERTON Rémi  
M. DAHLINGER Marc

#### **COMMISSION DES TRAVAUX RURAUX**

Président : M. LEROND Dominique  
Vice-Président : M. SAMSON Alexandre  
Membres titulaires : Mme GENSON Armelle  
M. TARILLON Laurent  
M. VILBOIS Kévin  
Membres suppléants : Mme BRICK Sarah  
Mme GERVAL Clémentine  
Mme MILAIR Audrey

#### **COMMISSION DES BATIMENTS ET LOGEMENTS COMMUNAUX**

Président : M. LEROND Dominique  
Vice-Président : M. AZAMBRE Yann

Membres titulaires : M. SAMSON Alexandre  
M. BARDOT Jean-Loup  
M. KREBS Julien  
M. BEURTON Jérémy  
Membres suppléants : M. TARILLON Laurent  
M. RENAUD Sylvain  
M. GERTSCH Grégory  
M. VILBOIS Kévin

#### **COMMISSION DE REVISION DE LA LISTE ELECTORALE**

Président : M. LEROND Dominique  
Membres titulaires : M. SAMSON Alexandre  
M. BARDOT Jean-Luc

#### **COMMISSION RELATIONS JEUNESSE - FETES - CEREMONIES – LOISIRS**

Présidente : Mme BRICK Sarah  
Membres titulaires : Mme GERVAL Clémentine  
Mme MILAIR Audrey  
M. KREBS Julien  
Mme MAOT Elise  
M. GERTSCH Grégory

#### **COMMISSION DES ECOLES ET DU PERISCOLAIRE**

Président : M. LEROND Dominique  
Vice-Président : M. SAMSON Alexandre  
Membres titulaires : Mme GERVAL Clémentine – Maternelle –  
M. GERTSCH Grégory – Primaire –  
Mme BRICK Sarah – Péricolaire –  
Membres suppléants : M. AZAMBRE Yann – Maternelle –  
Mme GERVAL Clémentine – Primaire –  
Mme MILAIR Audrey – Péricolaire –

#### **COMMISSION APPEL D'OFFRES**

Président : M. LEROND Dominique  
Vice-Président : M. SAMSON Alexandre  
Membres titulaires : M. VILBOIS Kévin  
M. BARDOT Jean-Loup  
M. TARILLON Laurent  
Membres suppléants : M. RENAUD Sylvain  
Mme GENSON Armelle  
M. BEURTON Jérémy

#### **COMMISSION DU CIMETIERE**

Présidente : Mme GENSON Armelle  
Membres titulaires : M. AZAMBRE Yann  
M. VILBOIS Kévin  
Membres suppléants : Mme MILAIR Audrey  
Mme BRICK Sarah

#### **COMMISSION D'INFORMATION**

Présidente : Mme BRICK Sarah  
Membres titulaires : Mme MAOT Elise  
Mme MILAIR Audrey  
Membres suppléants : M. KREBS Julien  
M. VILBOIS Kévin

### COMMISSION CONSULTATIVE DE CHASSE

Président : M. LEROND Dominique  
Membres titulaires : M. SAMSON Alexandre  
M. GERTSCH Grégory  
Membres suppléants : M. BARDOT Jean-Loup  
M. AZAMBRE Yann

### MISE EN PLACE DES CORRESPONDANTS COMMUNAUX

Correspondant à la Défense Nationale : M. LEROND Dominique

Correspondant à la Sécurité Routière : M. TARILLON Laurent

Correspondant Comité de Desserte de l'Est Mosellan : M. KREBS Julien

### COMMISSION DU COLLEGE DE REMILLY

Sous la Présidence de Monsieur LEROND Dominique, Maire, le Conseil Municipal a procédé à la constitution de la commission du Collège de Remilly :

Monsieur TARILLON Laurent, conseiller, a été nommé 1<sup>er</sup> membre délégué

Monsieur LEROND Dominique, Maire, a été nommé 2<sup>ème</sup> membre délégué

Monsieur VILBOIS Kévin, conseiller, a été nommé membre suppléant.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION FORESTIERE DE LA VIERGE

Sous la Présidence de Monsieur LEROND Dominique, Maire, le Conseil Municipal a procédé à la constitution de la commission du S.I.G.F. de la Vierge :

Monsieur LEROND Dominique, Maire, a été nommé 1<sup>er</sup> membre délégué

Monsieur AZAMBRE Yann, adjoint au Maire, a été nommé 2<sup>ème</sup> membre délégué

Monsieur BARDOT Jean-Loup, conseiller, a été nommé membre suppléant.

### INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE

Il est rappelé que dans le cadre de ses fonctions de Maire de la Commune de HERNY, Monsieur LEROND Dominique bénéficiera de la totalité de l'indemnité auquel il a droit, selon l'indice terminal de la Fonction Publique. Ce, à compter du 24 mai 2020 jour de son élection et pour toute la durée de son mandat.

### INDEMNITE DE FONCTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire, rappelle que dans le cadre de leurs fonctions d'adjoints, l'indemnité à laquelle ils ont droit est fixée comme suit :

Monsieur SAMSON Alexandre, 1<sup>er</sup> Adjoint : 10.7 % de l'indice terminal en vigueur

Madame GENSON Armelle, 2<sup>ème</sup> Adjoint : 10.7 % de l'indice terminal en vigueur

Monsieur AZAMBRE Yann, 3<sup>ème</sup> Adjoint : 10.7 % de l'indice terminal en vigueur

Ce, à compter du 24 mai 2020, jour de leur élection.

Pour copie conforme :

Le Maire,

Dominique LEROND

